

# La défense des doubles sens aux journées de formation de la Fubicy

Comme chaque année, la Fubicy organise des journées de mutualisation des savoirs-faire et compétence entre associations de la FUB. Toujours riches d'informations grâce aux échanges entre bénévoles, 31 associations se sont retrouvées cette année à Rennes.

Une journée a été consacrée au double-sens cyclables (actualité oblige !) et les moyens juridiques à disposition des associations pour contraindre les collectivités à appliquer la loi. Une conférence pratique par une avocate a permis de nous éclairer sur le montage des dossier pour mener des recours.

Le MDB (Mieux se Déplacer à Bicyclette, Paris) a exposé un rappel historique très intéressant :  
- Dans les années 70-80, les sens uniques se sont développés en ville pour créer des places de stationnement, et augmenter le flux de circulation.



Un panneau original, vu en Normandie, sûrement inspiré par le bon sens paysan ! Photo Sabine

Dans les années 90, se sont développés les sens uniques tête-bêche dans les quartiers tranquilles pour éviter la traversée des quartiers résidentiels en échappatoire aux grands axes embouteillés.

Le sens unique est donc un élément de gestion des flux automobiles et non de sécurité (pas de sens unique pour les routes de montagnes alors que les voitures ont du mal à se croiser).

Un argument donc dans la revendication de la mise en place des doubles sens cyclables pour les vélos est que le vélo, réel moyen de transport, ne doit pas payer les pots cassés d'un dispositif pris pour les voitures. L'association Brest à Vélo nous a fait une présentation du procès contre la communauté urbaine de Brest pour non application de la Loi sur l'air qu'elle a gagné au bout de 3 ans !

## Sabine n'a pas le cœur à faire la fête... du vélo !

Depuis 6 mois, nous n'avons plus de contact avec la mairie de Rouen sur l'évolution des projets initiés en 2010 par la ville. Pour ne citer que lui, où en est le Schéma Directeur des Aménagements Cyclables\* ? De plus, nous attendons toujours la réponse à notre lettre du 17 décembre 2010 sur l'application des doubles sens cyclables dans les zones 30 prévus par le décret 2008-754.

Nous souhaitons donc que la ville nous informe de sa politique cyclable future et de l'échéance des différents aménagements.

Sans ces éléments, Sabine réserve sa réponse quant à sa participation à la fête du vélo 2011.

Dans l'éventualité d'une participation, nous demandons également que soit renouvelée - comme promis l'an passé - l'opération de sensibilisation aux angles morts et nous proposons que la fête du vélo se déroule sur le pont Boieldieu en interdisant la circulation ce jour-là.

\* Rappelons que le budget de ce schéma, d'un montant de 80 000 euros, a été voté au conseil municipal de juillet 2010.

## Quelques dossiers toujours dans les cartons...

En vrac, des aménagements cyclables étudiés par la mairie ou par la CREA, depuis presque 10 ans pour certains, et qui n'ont toujours pas été réalisés : Seine-amont rive-droite (de Rouen à Amfreville la Mivoie), boulevard maritime, pont Guillaume le Conquérant et avenue Jean-Rondeaux, axe structurant nord-sud, pont Corneille, quais haut rive droite, boulevard des Belges, etc.



## La colère de Caroline

Souvent, elle ne trouve pas de place pour attacher son vélo place de la Croix de Pierre ! De gros deux-roues motorisés squattent les arceaux qui eux-même empiètent sur l'espace réservé aux piétons. C'est le serpent qui se mord la queue ! Photo Caroline R.